

COMITÉ DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

08-03 : Les ressortissants bulgares et roumains doivent-ils être titulaires d'un titre de séjour pour être immatriculés au R.C.S. ?

Demande d'avis de l'ACFCI

Le comité de coordination a rappelé dans l'avis O7-33 que le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) prévoit la délivrance :

- de la carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale (Art. L.313-10 2°)
- de la carte de séjour temporaire portant la mention « Vie privée et familiale » donnant droit à l'exercice d'une activité professionnelle (Art. L.313-12)
- de la carte de résident qui confère à son titulaire le droit d'exercer la profession de son choix (Art.L.314-4)

et que pour exercer une activité commerciale en France, un étranger doit détenir un titre de séjour, sauf si en raison de sa nationalité, il en est dispensé.

Il ressort de la circulaire du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement en date du 29 octobre 2007, que les dispositions du 2° de l'article L.313-10 du CESEDA ne s'appliquent pas aux ressortissants des états membres de l'Union Européenne soumis ou non à un régime transitoire,

Or, la Bulgarie et la Roumanie sont membres de l'Union Européenne depuis le 1er janvier 2007. (Loi n° 2006-1254 du 13 octobre 2006 autorisant la ratification du traité d'adhésion de la république de Bulgarie et de Roumanie à l'Union Européenne – JO du 14/10/2006)

EN CONSEQUENCE, LE COMITE (CCRCS) EMET L'AVIS SUIVANT :

Les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie, qui résident en France, n'ont pas à justifier de la détention d'un titre de séjour à l'appui de leur demande d'immatriculation au R.C.S.

Jean-Pierre COCHARD



Président du Comité de Coordination du RCS

Délibération du CCRCS du 21 Avril 2008

Président : Jean-Pierre COCHARD

Rapporteur : Francis LEGER

Secrétariat : CCRCS – Ministère de la Justice –
5 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris Tél. 01 44 77 65 80